Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20261112-D2026_11_05-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 11 – 05**
Décision du 12 novembre 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **12 novembre** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	6 novembre 2026
Nombre de membres	En exercice : 35 Quorum : 18 Présents : 32 Votants : 35 (3 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Olivier BODIN, François BRISSIER, Stéphanie DOUESSIN, Anne-Marie ECHELARD, Philippe LANGLOIS, Schirel LEMONNE, Jean-Marc LEVEQUE, Ludovic LONCLE, Séverine MAYEUX, Laëtitia MIRALLES, Bénédicte PINARD, Christophe REBULARD, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE, Michel MERCIER. **Noyal-sur-Vilaine :** Nadège GASPARETTO, Céline GOVEN, Marie-Claude HELSENS, Stéphane LENFANT, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Patricia CASSONNET, Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Martine JOUANNET. **Servon-sur-Vilaine :** Lara BAKHOS, Benoît DUFLOS, Rozanne JAMAIN, Dominique MARCHAND, Melaine MORIN.
Absents excusés	Emmanuel CASADO (pouvoir à Nadège GASPARETTO), Sébastien COQUELIN (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Victor CORREIA (pouvoir à Marie-Claude HELSENS).
Absents	-
Secrétaire de séance	Céline GOVEN

PASS COMMERCE Artisanat : versement de subventions

Marielle MURET-BAUDOIN précise que le PASS COMMERCE ARTISANAT est un dispositif mis en place sur le territoire du Pays de Chateaugiron Communauté par délibération du conseil communautaire en date du 15 avril 2021.
Par délibération en date du 15 juin 2023, le conseil communautaire a validé le renouvellement de la convention de partenariat avec la Région sur les politiques économiques ainsi que les modifications apportées au dispositif.

Il est rappelé que ce dispositif a pour principaux objectifs :

- De dynamiser l'activité économique des TPE (commerçants et artisans),
- D'aider à la modernisation du commerce indépendant et de l'artisanat.
- De favoriser la pérennité des TPE dans les centres-bourgs.

Ces aides sont versées, sous forme de subvention, aux bénéficiaires répondant aux critères définis dans les délibérations du 15 juin 2023.
Conformément aux règles de la comptabilité publique, le versement de l'aide doit faire l'objet d'une délibération arrêtant le bénéficiaire, le montant et l'objet.

Au regard des demandes formulées auprès du Pays de Châteaugiron Communauté, les subventions suivantes ont été instruites pour le mois de novembre 2026 :

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20261112-D2026_11_05-DE

Entreprise	Montant de l'aide	Projet
EURL La casa de Déco (Peinture décoration en bâtiment à Domloup)	3 261,00 €	Investissements matériels et équipements (matériel de production) et investissements numériques (matériel, site internet).
SOLENOAH (Crêperie-bar à Piré-Chancé)	2 245,20 €	Investissements matériels (pompe à chaleur) et investissements immobiliers (enseigne lumineuse extérieure).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (34 pour, 1 abstentions), décide :

- ✓ d'autoriser le versement des subventions au titre du PASS COMMERCE ARTISANAT aux bénéficiaires mentionnés ci-dessus et selon les montant énoncés dans le tableau ci-dessus ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

La Secrétaire de séance,

Céline GOVEN